



MUNICIPALITE DU VILLAGE DE OTTER-LAKE
Réunion extraordinaire
Procès verbal

Mardi 12 octobre, 2010

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 21H41, au 15, avenue Palmer (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; Mesdames les Conseillères NANCY DAGENAIS, et CLAUDIA DUBEAU, et Messieurs les Conseillers LÉON LANCE, JACQUES GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ et VICTOR BISSON, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier par intérim Monsieur PIERRE VAILLANCOURT est aussi présent.

183-10-2010

Monsieur le Maire après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

184-10-2010

IL EST PROPOSÉ PAR Conseiller Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

185-10-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil demande à la Commission municipale du Québec prononcer sur la gestion du chemin Milliken (voie publique) doit être la responsabilité de la municipalité d'Otter Lake, de décider, si nécessaire, dont la municipalité doit être responsable et prescrivent des règles pour le partage des dépenses avec la municipalité de Thorne.

Adopté

186-10-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée 21h46.

Adopté



MUNICIPALITE DU VILLAGE DE OTTER-LAKE
Réunion extraordinaire
Procès verbal

GRAHAM HAWLEY, Maire

PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général/Secrétaire-Trésorier
par Intérim